

Quelles marges de manœuvre en matière de fiscalité et d'endettement ?

Référence Internet
21686.0533



Saisissez la Référence Internet **21686.0533** dans le moteur de recherche du site www.weka.fr pour accéder à cette fiche

1

La connaissance des marges de manœuvre de votre collectivité vous permet d'identifier les leviers à votre disposition pour financer vos actions nouvelles ou vos nouveaux investissements.

L'objet de la présente fiche est de préciser les différents indicateurs à votre disposition pour procéder à une évaluation fine des marges de manœuvre financière dont dispose votre collectivité.

En pratique

Vous pouvez soit agir sur le fonctionnement courant en essayant de dégager des économies afin d'offrir de nouveaux services à la population, soit accroître le niveau de votre autofinancement en vue de réaliser de nouveaux équipements. Vous pouvez également vous interroger sur la possibilité de maximiser le rendement de votre fiscalité, en vue d'offrir de nouveaux services à la population, ou bien votre autofinancement pour réaliser de nouveaux investissements. Vous pouvez enfin envisager de recourir à l'emprunt en sachant que ce levier n'est mobilisable que pour financer votre programme d'investissement.

Différents ratios et indicateurs vous permettent d'évaluer la possibilité d'utiliser ces leviers et de mesurer vos marges de manœuvre effectives sur l'ensemble de ces thèmes de travail.

Étape 1

Connaître ses marges de manœuvre en matière d'économies

Trois ratios existent, qui vous permettront de connaître vos marges de manœuvre en matière d'économies de charges.

Le ratio de rigidité des charges structurelles

Le ratio de rigidité des charges structurelles se calcule en ajoutant les frais de personnel et l'annuité de la dette, puis en divisant la somme ainsi obtenue par les recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur mesure le poids des charges structurelles rigides (dépenses obligatoires). Une proportion trop importante limite, en effet, les marges de manœuvre de votre collectivité. Dans les cas de dépassement des seuils, le redressement de la situation financière par la seule hausse des recettes de fonctionnement et notamment de la fiscalité sera difficile et prendra du temps.

Niveau limite pour la rigidité des charges structurelles

Communes de moins de 2 000 habitants	seuil de 0,37 pendant 2 ans
Commune de 2 000 à 5 000 habitants	seuil de 0,52 pendant 2 ans
Communes de plus de 5 000 habitants	seuil de 0,58 pendant plus de 2 ans

L'annuité de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement

Lorsque le montant de l'annuité dépasse 22 % des recettes réelles de fonctionnement (critères d'alerte), vous devez être vigilant. En effet, lorsque ce seuil est dépassé, le risque de surendettement augmente car la collectivité doit emprunter davantage pour financer ses investissements, ce qui alourdit encore l'annuité de la dette les années suivantes. Un certain nombre de critiques est toutefois porté sur cet indicateur car un allongement de la durée des emprunts peut améliorer ce ratio bien qu'elle entraîne au final un alourdissement du coût financier global.

De la même manière, lorsque ce niveau d'alerte est atteint, la situation financière est déjà très tendue et la collectivité mettra un certain temps avant de revenir à une situation plus normale. Ce ratio vous permet donc de poser le constat d'une situation délicate sans pouvoir anticiper les difficultés, à la différence d'autres ratios qui sont donc plus pertinents (cf. ratio capacité de désendettement dans le tableau de l'étape 2).

Le coefficient d'élasticité des dépenses et recettes de fonctionnement

L'élasticité des dépenses et recettes de fonctionnement s'évalue en s'interrogeant sur le pourcentage d'augmentation du produit fiscal susceptible de financer une augmentation de 1 % des dépenses réelles de fonctionnement hors dette. Le chiffre obtenu peut alors être comparé à celui des autres collectivités ou à la situation passée de votre collectivité afin de voir si sa gestion a conduit à rigidifier ou, au contraire, assouplir la contrainte budgétaire.



Étape 2

Identifier ses marges de manœuvre en matière de recours à l'emprunt

La durée moyenne de la dette

Le rapport entre le capital restant dû au 1^{er} janvier de l'année et le remboursement en capital de cette même année, exprime le nombre d'années qu'il faudrait à votre collectivité pour rembourser la totalité de ses emprunts actuels, en y consacrant la même somme chaque année. Un ratio supérieur à 15 est le signe d'une dette très jeune et donc de marges de manœuvre plus réduites.

Le taux d'intérêt moyen de la dette

Le rapport entre les intérêts payés dans l'année et le capital restant dû au 1^{er} janvier mesure le poids financier réel de la dette à un instant précis. Cet indicateur mesure en particulier le taux moyen pondéré global de la dette. Cet indicateur est peu utilisé en matière d'analyse financière au sens strict.

Le taux d'endettement (encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement)

Il s'agit du montant de l'encours de la dette ramené aux recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio permet d'évaluer en combien d'années la collectivité serait en capacité de rembourser la totalité de l'encours de sa dette si elle y consacrait la totalité de ses recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio n'a pas grande justification financière dans la mesure où aucune collectivité ne peut choisir de consacrer toutes ses ressources à son désendet-

Niveau limite pour le taux d'endettement

	Taux	Période
Communes de moins de 2 000 habitants	2	2 ans
Communes de 2 000 à 5 000 habitants	1,8	1 an et 10 mois
Communes de plus de 5 000 habitants	1,6	1 an et 7 mois

tement. Cet indicateur est donc à manier avec la plus grande prudence.

L'évaluation de la capacité de remboursement de la dette : la capacité de désendettement

Ce ratio est celui qui a le plus de signification en matière financière. Il se calcule en effectuant le rapport entre l'encours de la dette et la capacité d'autofinancement (CAF). Il indique le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette si elle y consacrait tout son autofinancement brut (en considérant qu'elle est stable dans le temps). Cet indicateur vous permet d'anticiper avec plusieurs années d'avance les situations financières délicates.

Ce ratio est tout particulièrement pertinent dans la mesure où l'épargne a justement pour vocation de permettre à la collectivité de se désendetter avant de servir à autofinancer ses nouveaux investissements. Le résultat de ce ratio doit être comparé à la durée de vie moyenne de votre dette. Si la capacité de désendettement est supérieure à la durée de vie moyenne résiduelle de la dette, cela signifie que contractuellement la collectivité s'est engagée à rembourser ses emprunts plus vite que ne le lui permet sa situation financière future (à épargne brute constante).

L'encours de la dette par habitant

Ce ratio ne peut être qu'indicatif. En effet, le nombre d'habitants n'est en aucun cas représentatif d'une quelconque capacité financière de la collectivité. Utilisé pour réaliser des classements entre différentes collectivités, cet indicateur peut vous donner une évaluation du niveau d'endettement de votre collectivité, mais il doit impérativement être croisé avec d'autres ratios sous peine de conduire à des erreurs d'interprétation.

Étape 3

Évaluer ses marges de manœuvre en matière fiscale

Le potentiel fiscal

Le potentiel fiscal correspond au produit fiscal dont bénéficierait votre collectivité si

elle appliquait à ses bases fiscales brutes (hors politique d'abattement et d'exonération) les taux moyens nationaux. Le plus souvent, cette valeur est ramenée en euros par habitant pour procéder à des comparaisons entre différentes collectivités.

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (CFMP)

Pour mesurer la pression fiscale, la collectivité peut utiliser la notion d'effort fiscal ou de coefficient de mobilisation du potentiel fiscal. Cet indicateur est déterminé par le rapport entre le produit des impôts locaux mis en recouvrement et le potentiel fiscal (c'est-à-dire le produit des bases communales par les taux moyens de la strate de population à laquelle appartient la collectivité étudiée). Si ce coefficient est inférieur à 1, on peut alors estimer que la pression fiscale de la commune considérée est inférieure à celle de sa strate. Au sens strict, le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est calculé sur les 4 taxes alors que l'effort fiscal est calculé sur les 3 taxes ménages.

Notre conseil

- Votre recherche d'éventuelles marges de manœuvre doit principalement porter sur le recours à l'endettement et sur la possibilité d'ajuster la fiscalité.
- En matière de fiscalité, votre analyse doit porter non seulement sur le niveau des taux de fiscalité, mais aussi sur l'importance des abattements et des exonérations facultatives consenties par votre collectivité.

Évitez les erreurs

Le ratio dette par habitant est souvent utilisé par les journalistes. N'évaluez pas vos marges de manœuvre sur ce seul ratio, mais surtout sur la capacité de désendettement qui a le plus de significations financières.

Pratique des finances territoriales

250 fiches actions pour dynamiser les ressources de votre ville

Les collectivités se trouvent confrontées à des choix stratégiques dans la gestion de leur budget alors que de nombreuses réformes viennent aujourd'hui bouleverser le paysage des finances locales.

Dans ce contexte de fortes contraintes pesant sur les collectivités, le service documentaire **Pratique des finances territoriales** vous permet de comprendre les dispositifs liés à la loi de Finances 2012 ainsi que les nouveaux mécanismes de péréquation et les meilleures stratégies en matière d'intercommunalité.

Ce service documentaire vous donne également la possibilité de dynamiser vos ressources fiscales.

250 fiches avec des modèles de documents et des outils prêts à l'emploi, réalisés par des professionnels du secteur, avec pour chaque fiche :

- Un **accompagnement étape par étape** pour connaître la marche à suivre
- Le **conseil des experts** et les **erreurs à éviter**
- Les **textes juridiques** pour garantir la sécurité de vos décisions
- Les **outils et modèles de documents** prêts à l'emploi personnalisables, téléchargeables et imprimables
- Des **questions-réponses**, des **conseils pratiques**, des **chiffres clés**

La **coordination** du service documentaire a été confiée à **Laurent Guyon**, Directeur territorial, ancien directeur financier et DGS.

Les **auteurs** sont tous des spécialistes des finances territoriales qui vous permettront d'aller à l'essentiel.

Parmi eux :

- **Sandrine Patron**, Directrice générale des services d'une commune de Seine-et-Marne
- **Bruno Daller**, Responsable de la cellule pilotage de la ville et du département de Paris
- **Nadia Adjmi**, Directrice de la commande publique et des assurances pendant près de 10 ans
- **Anne-Mathilde Coulomb**, Directrice générale des services de l'Association de maires de Meurthe-et-Moselle
- **Pierre Lavigne**, Expert en gestion du patrimoine des collectivités territoriales et des établissements publics



Pour en savoir plus sur ce service documentaire
complétez ce formulaire et retournez-le :

/70/WQ/TCL1032

- **par courrier** à Editions Weka / Lucie TORRES – 249 rue de Crimée – 75019 Paris
- **par email** à ltorres@weka.fr ou **par fax** au 01 53 35 16 03

Prénom : Nom :

Etablissement :

Fonction :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Email : Téléphone :

Pratique des finances territoriales

Le sommaire

Dynamiser ses ressources fiscales

Les nouveaux impôts directs sans vote de taux
Le financement de l'environnement, des déchets et de l'assainissement

Construire son budget

Programmer son cycle budgétaire
Construire son document budgétaire

Maîtriser le régime des dotations

La dotation globale de fonctionnement
Les financements de transferts de compétences par l'État

Optimiser la dette et la trésorerie

Enjeux et régime juridique

Gestion active de la dette et son suivi
Maîtriser la gestion de la trésorerie

Optimiser ses dépenses

Maîtriser la masse salariale
Optimiser la gestion du patrimoine
Maîtriser la gestion de trésorerie

Définir et valoriser sa stratégie financière

Analyse rétrospective à partir du CA et du compte de gestion
Utiliser la prospective financière pour arrêter sa stratégie
Valoriser sa stratégie financière par une communication appropriée

Le service documentaire en détail



La nouvelle version de
« Pratique des finances
territoriales » bientôt
disponible !

1- Le site internet www.weka.fr/collectivites-territoriales

- L'intégralité des 250 fiches pratiques mises à jours et complétées tous les mois
- Les textes officiels mentionnés dans la publication
- Tous les outils prêts à l'emploi, téléchargeables, personnalisables et imprimables
- La mise en relation des textes juridiques, des méthodes, des outils et de l'actualité

2- L'ouvrage papier

Édité annuellement, l'ouvrage papier vous propose une large sélection de ces fiches web, accompagnées d'outils.

3- La newsletter

Le bimestriel *Finances locales*, avec toute l'actualité, des tableaux financiers, la jurisprudence et des dossiers d'experts, par courrier

4- Les lettres d'information par email

- Des alertes par email avec les dernières mises à jour et une synthèse hebdomadaire de l'actualité.